

**M. l'Orateur suppléant:** Le député de Mackenzie a la parole.

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, je vous remercie, ainsi que la Chambre, de me donner l'occasion de dire, au sujet des remarques que j'ai faites hier, à la Chambre ou derrière le rideau, qu'elles ne visaient pas personnellement le ministre de l'Agriculture (M. Olson). Je m'excuse auprès de lui si, d'une façon ou d'une autre, j'ai causé des ennuis au ministre, ou au gouvernement ou à des membres ou des partisans du gouvernement.

Monsieur l'Orateur, je suis très convaincu. Tous ceux qui ont travaillé avec moi ont dû se rendre compte que j'exprime mes sentiments avec énergie et que je me laisse parfois emporter. Je pense que je me suis laissé emporter hier et je m'excuse très sincèrement auprès du ministre de l'Agriculture. Je sais qu'il peut être un excellent ministre.

Je suis placé dans une situation très difficile. Je suis aussi sincère que possible en défendant mes convictions, aussi sincère que je le suis en m'opposant à certains points de vue du gouvernement. Mais si j'ai, dans mes propos d'hier, fait des allusions blessantes contre quelqu'un, je m'en excuse. Je le fais humblement et sincèrement. Je ne veux pas du tout me montrer malveillant envers le ministre.

Je le repète, c'est en toute sincérité que je m'oppose aux politiques du gouvernement et je me laisse parfois emporter. Mais en toute humilité, je m'excuse si j'ai blessé de quelque façon que ce soit un représentant à la Chambre. Il n'est pas dans mes intentions d'agir de la sorte. Je cherchais, je pense, à appuyer le point de vue de mes électeurs. Je vous prierais, monsieur l'Orateur, de présenter mes excuses au ministre de l'Agriculture, car je n'ai rien contre lui.

**L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, j'accepte les excuses et on notera, j'espère, que les remarques dont il est question à la page 8127 du hansard sont retirées.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Si la Chambre y consent à l'unanimité, je suis prêt à rendre une décision. En ce qui concerne le député de Skeena qui voudrait prendre la parole, je signale qu'il a déjà traité longuement et vigoureusement de la question de Règlement. Il n'a pas le droit, je pense, à moins que la Chambre ne le lui donne à l'unanimité, d'en traiter à nouveau. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que la présidence rende une décision maintenant?

**M. Peters:** Non. Une heure.

**M. l'Orateur suppléant:** Il n'y a pas unanimité. Conformément à l'entente établie aujourd'hui, nous interrompons maintenant le débat. Comme il est 1 heure, je quitte le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

#### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

#### LA LOI SUR LES JUGES ET LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

##### MESURE MODIFICATRICE PORTANT SUR LES TRAITEMENTS ET LES PENSIONS DES JUGES ET DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

La Chambre passe à l'étude du bill C-243, loi modifiant la loi sur les juges et la loi sur l'administration financière, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec des propositions d'amendement.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre, s'il vous plaît. En prévision de l'examen du bill C-243 à l'étape du rapport, j'aimerais faire les observations suivantes sur la façon dont le débat se déroulera. La présidence suggère qu'on groupe les motions nos 1 et 5 pour en faire l'étude, mais que chacune fasse, au besoin, l'objet d'un vote séparé. De même, les motions nos 2 et 3 seront étudiées simultanément, mais mises aux voix séparément. Enfin, on disposera de la motion n° 4 individuellement. Avec l'accord de la Chambre, nous pourrions procéder ainsi et la présidence accepterait d'examiner toutes propositions ou suggestions des députés.

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, cela nous paraît acceptable. Je me permettrai juste de faire remarquer à ce sujet que les motions nos 1, 2, 3, et 5 ont fait l'objet de recommandations unanimes du comité. Le comité n'a pu trancher à propos de ces amendements parce qu'ils entraînent un déséquilibre des voies et moyens et requièrent la recommandation et l'approbation de la Chambre. La motion n° 4 présentée au nom du député de Timiskaming (M. Peters) n'a pas été étudiée au comité et devrait être examinée par la Chambre.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** Je donne la parole au député de Skeena (M. Howard).

**M. Woolliams:** Avant que nous entamions ce débat, je me demande si je pourrais faire quelques remarques.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence a donné la parole au député de Skeena et ce sera ensuite au tour du député de Calgary-Nord (M. Woolliams) de parler.

**M. Woolliams:** Il s'agit d'un rappel au Règlement qui se rattache à ce que vous venez de dire, et j'essaie simplement de respecter l'ordre chronologique. Je trouve votre recommandation, ou votre proposition, excellente. Il s'agit là d'amendements de détail qui ne changent pas grand-chose à la situation; ou on les accepte, ou on les rejette. J'espère que nous allons en finir avec ce projet de loi aujourd'hui, car il était déjà resté en suspens au mois de juin dernier.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** A l'ordre, s'il vous plaît! La parole est au député de Skeena (M. Howard).

**M. Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, de toute évidence, ce n'est pas un rappel au Règlement que voulait faire le député de Calgary-Nord (M. Woolliams); ce n'était qu'une excuse pour prendre la parole.

Le regroupement qu'a proposé le ministre de la Justice (M. Turner) est acceptable, et si ce dernier pouvait nous dire que le gouvernement juge acceptables les motions nos 1, 2, 3, 4 et 5, nous pourrions peut-être trancher la question sans grand débat préliminaire.